

# Projet de maquette financière FEDER Loire 2021/2027

## I – Contexte :

---

Au titre du plan Loire grandeur nature, les crédits du FEDER accordés au programme Loire constituent un des instruments financiers de la mise en œuvre de cette stratégie intégrée.

Les négociations en cours avec la Commission européenne et les travaux nationaux conduits dans le cadre de l'accord de partenariat ont permis de déterminer une enveloppe de FEDER Loire mobilisable sur 2021/2027 de 31,85 M€ (hors AT) qui sera intégrée à la thématique « une Région plus proche des territoires » du programme régional RCVL au titre d'une axe interrégional spécifique au bassin de la Loire.

Cette enveloppe est équivalente à celle du programme 2014/2020 et vise à financer les quatre priorités du Plan Loire grandeur Nature déterminées par le partenariat lors de la consultation conduite au premier semestre 2020.

Sa mobilisation, en complément des autres financements du plan Loire, devra répondre aux enjeux suivants pour en assurer un effet levier efficace :

- Concentrer les financements sur les projets structurants déterminées par le partenariat et inscrits dans la PLGN V.
- S'inscrire dans les orientations de l'Union Européenne - projets de règlement et rapport pays – qui visent en premier lieu à répondre aux besoins d'investissement et d'intervention en faveur de la protection de la biodiversité et des écosystèmes, sur les effets du changement climatique et le volet portant sur la prévention du risque inondation
- Prioriser le soutien du FEDER sur les opérations à enjeux interrégional et de bassin.

## **II- Proposition de maquette financière : Description et justification de l'enveloppe financière au sein des 4 priorités repérés**

---

### **a) Le volet inondation du plan Loire (9M€),**

Après un ralentissement lié au transfert de la compétence prévention des inondations aux intercommunalités, la thématique est fortement montée en puissance en fin du programme 2014/2020.

Les crédits du programme FEDER 2021/2027 seront ainsi mobilisés prioritairement sur le volet de la mise en œuvre des PAPI au sein de territoires prioritaires notamment :

- Les actions de sensibilisation, d'information et de communication su risque inondation
- La gestion de crise et plans intercommunaux de sureté
- L'accompagnement dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le plan de gestion des risques inondation du bassin Loire, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement
- Les opérations de valorisation des initiatives des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme : capitalisation des expériences, labellisation d'opération ou démarches reconnues comme exemplaires et mise en place de projets « démonstrateurs »

Les actions qui seront soutenus dans la période 2021/2027 viseront les 15 territoires prioritaires visés sont les TRI et en second lieux ceux présentant un risque d'inondation important et une somme de 6 000 000 € mobilisée.

L'autre priorité consiste à utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation notamment la restauration et l'entretien des cours d'eau permettant de préserver les capacités d'écoulement du lit de la Loire et de ses affluents, la préservation et la restauration des champs d'expansion de crue qui représentent des solutions à la fois de gestion des inondations mais aussi de préservation de la biodiversité fondé sur la nature. Une enveloppe de 3 000 000 € est proposée sur cette thématique spécifique dans la maquette au sein de l'enveloppe lié aux inondations.

En termes d'engagement financier, ***il est proposé de mobiliser au total sur 2021/2027 9 M€ de FEDER sur ce volet*** pour soutenir la mise en œuvre des stratégies inondation.

### **b) Biodiversité/continuité/mobilité (16,26M€)**

La préservation de la biodiversité et des milieux est un enjeu de plus en plus fort. Ce volet sera à préserver et renforcer dans le prochain programme aux regards de la dégradation de la biodiversité aggravé par les changements climatiques et cela dans une logique d'anticipation et de restauration des milieux et des cours d'eaux.

Sur le programme précédent, les crédits consacrés à ces priorités ont été fortement sollicités – 97 % de taux de programmation - conduisant l'Autorité de gestion à abonder les différentes lignes durant cette période.

Au regard de ces éléments les crédits seront mobilisés sur les priorités suivantes :

**\*Gérer et restaurer les continuités écologiques et sédimentaires.** Cette priorité se traduira par le rétablissement de la continuité des cours d'eau via le financement des interventions sur les ouvrages classés au PLAGEPOMI et la mise en œuvre des opérations de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau.

Dans ce cadre, les travaux de restauration sur l'espace alluvial du fleuve et de ses principaux affluents seront soutenus, ainsi que le rétablissement des fonctionnalités hydro-morphologiques. Parmi les opérations emblématiques repérées dans la revue de projets il convient de citer le projet de restauration de la Loire entre pont de cé et NANTES, les opérations sur la Loire forézienne et sur l'Allier notamment.

Enfin, La restauration des populations de saumons et autres poissons migrateurs sera poursuivie dans la continuité des actions engagées en 2014/2020 avec soutien des effectifs et préservation des habitats. En termes d'engagement financier, il est proposé de mobiliser sur 2021/2027 M€ de FEDER sur ce volet, *12 000 000 € supérieure à celle initialement envisagée sur le programme 2014/2020 - 9 000 000 € - pourra être mobilisée* en raison principalement de la concrétisation opérationnelle de grosses opérations (la restauration de la Loire entre pont de cé et Nantes, intervention sur la Loire et l'Allier amont).

**\*Restaurer les fonctionnalités des milieux humides.** Ce volet portera prioritairement sur le soutien à la restauration des zones humides, aux actions en faveur de la biodiversité remarquable, ainsi que celles visant à sensibiliser et mettre en réseau les acteurs dans la poursuite des travaux engagés lors du précédent programmes par exemple (ex : problématique des EEE). Sur le volet financier, il est prévu 4 290 000 € de crédits sur la période 2020/2027.

En termes d'engagement financier sur ces priorités, il est prévu **une somme 16 290 000 € sur cet axe**

### **c) Culture et patrimoine (3,55M€)**

L'enjeu sur cet axe est d'une part de déployer les crédits dans le cadre de stratégie interrégionale et permettant de conserver la visibilité de la démarche de valorisation à l'échelle du bassin.

**\*Structurer et accompagner les initiatives intégrées de valorisation du patrimoine ligériens.** Il s'agit d'abord de soutenir l'émergence de démarches territoriales et partenariales autour de la valorisation de sites patrimoniaux ligériens (site UNESCO, vallée de la Creuse, estuaire de la Loire, gorges de l'Allier...). Il est prévu de mobiliser 1 000 000 d'euros sur ce volet

**\*Développer des itinérances douces à intérêt interrégional** Il s'agit de favoriser l'émergence d'itinéraires cyclables le long de la Loire et de ses principaux affluents, en continuité avec les aménagements déjà réalisés mais aussi d'appuyer l'émergence de dispositifs de gouvernance, d'animation et de promotion coordonnées à l'échelle interrégionale autour de ces itinérances. Il est prévu de mobiliser 2 555 000 € sur ce volet.

### **d) Recherche, valorisation, capitalisation (3 M€)**

Le volet connaissance et sa valorisation reste important et doit pouvoir être financé par le FEDER pour suivre d'une part les résultats des opérations conduites lors des précédents programmes et être **déployé également sur les thématiques émergentes** notamment

autour des impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et la ressource en eau.

Sur la période précédente, les engagements initiaux de 7 000 000 € n'ont pas pu être réalisés conduisant l'autorité de gestion à réduire la maquette financière à 4 725 000 €.

On retrouve dans cet axe les actions engagées en matière de recherche appliquée, ou de renforcement de la connaissance sur la fonctionnalité des écosystèmes ligériens, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, les dispositifs de recherche et de connaissance sur les espèces emblématiques ou menacées de la Loire en lien avec les objectifs et orientation inscrites au PLAGEPOMI.

Les travaux soutenus consisteront, en réponse aux besoins territoriaux, **à produire des travaux à visée opérationnelle pour les porteurs de projets territoriaux ainsi qu'à déployer des dispositifs d'accompagnement, de partage et de valorisation de ces connaissances.**